



Réunion du Comité Directeur
Procès-verbal n°2022-11-23
Relevé de décisions

Réunion à Champigneulles et en visio	Le mercredi 23 novembre 2022 de 13h45 à 17h30
Présidence :	Albert GEMMRICH
Membres Elus :	Ali DJEDID, Mathieu CHAPPAZ, Christophe GEORG, Laurent HETZEL, Jacques HUMMER, Cedric KANTE, Michel KEFF, Damien KELTZ, Joël MULLER, Hervé PAPAVERO, Gérard SEITZ, Michel SPINDLER, Olivier TURBE,
Présidents de districts :	Guy ANDRE, Michel AUCOURT, Daniel FAY, Bruno HERBST, Patrick LEIRITZ, Yann LEROY, René MOLLE, Philippe PAULET, Christophe SOLLNER
Salariés :	Olivier STUDER, Patrice GRETHEN, Frédéric VARAIS, Maxime RINIE
Président CRA :	Stéphane VILLEMIN,
Invitée :	Agathe Lacombe-Présidente commission féminine
Présents en Visioconférence	Michel Keff, Damien Keltz, Christophe Georg,
Absents Excusés :	Guy ANDRE, Mathieu CHAPPAZ, Hervé PAPAVERO, Stéphane Villemin,

Le Président Albert Gemmrich salue l'ensemble des membres et ouvre la réunion organisée en présentielle.

1 Mouvements de clubs - Michel Spindler

Le tableau des mouvements de clubs, affiliations, changement de nom, changement de type, groupement de club, inactivités, radiations, et reprises d'activités sont validés voir le détail dans le tableau en annexe.

- Le Comité directeur valide les mouvements de clubs

1.1 Situation financière des clubs

Les clubs restant débiteurs au 30 juin 2022 sans échéancier de règlement ont été sanctionnés par la commission sportive avec du sursis dans un premier temps. Suite à ces sanctions, un certain nombre de clubs ont soit réglé leur dette, soit proposé des échéanciers. La commission sportive se réunira à nouveau en décembre pour faire le point sur la situation.



Pour les prochains relevés, il est proposé la mise en œuvre d'une disposition prise il y a quelques années : la commission sportive régionale prend en compte les dettes ligue et district.

1.2 Cas particulier du FC Mulhouse

Le FC Mulhouse ayant été déclaré en règlement judiciaire, la Fédération Française de Football a autorisé la reprise du numéro d'affiliation par l'association FC Mulhouse Alsace. Au 30 juin 2022, le club restait débiteur d'une dette envers la Ligue, une créance qui a été déclaré auprès du mandataire judiciaire afin que cette dette n'ampute pas la dynamique de reprise d'activité de la nouvelle équipe.

2 Approbation compte de résultat au 30 juin 2022

- Le Comité Directeur approuve les comptes 2021-2022 qui seront présentés en assemblée générale

3 Commissions

3.1 Commission des Compétitions

3.1.1 Refonte compétitions séniors

La réforme de la pyramide des compétitions nationales a été adoptée en Assemblée Fédérale au mois de juin dernier avec mise en place définitive en 2025/2026. Il faudra donc adapter notre pyramide régionale, puisqu'à terme deux équipes seulement de R1 pourront accéder en National 3.

Deux propositions ont été présentées au Comité Directeur, avec quelques points restant en suspens. La commission des compétitions organisera des réunions d'échanges avec les clubs pour la présentation des deux projets.

Les deux propositions seront présentées et soumises aux votes des clubs lors de l'Assemblée Générale de fin de saison.

3.1.2 Refonte compétitions jeunes

Le groupe de réflexion mis en place et validé par le Comité Directeur, composé de membres de la Commission Régionale des Compétitions et de représentants de clubs et de districts du Grand Est, a proposé quelques aménagements réglementaires suite au déroulement de la première saison sportive post-covid des compétitions régionales jeunes.

Ces quelques modifications seront présentées lors de la prochaine AG de la LGEF suite à l'accord du Comité Directeur :

- Nouvelle réglementation concernant les forfaits généraux et retrait volontaire d'équipe lors de la phase retour
- Création d'une seconde poule dans le championnat U15 Grand Est qui deviendra un championnat U15R1.



D'autres modifications réglementaires seront actées par le Comité Directeur :

- Un aménagement du texte réglementaire concernant la programmation des matchs des compétitions jeunes et une modification concernant la rédaction du texte précisant l'utilisation des installations.
- Une réflexion sur le sujet des forfaits matchs et forfaits jeunes a été présentée et pourra faire l'objet d'une modification à l'horizon de la saison 23/24.

La Commission Régionale des Compétitions a également présenté la mise en place d'un play-off de fin de saison pour le championnat U19R2 afin d'animer la compétition dans laquelle il n'existe pas trop d'enjeux à ce jour.

Enfin, le Comité Directeur a donné son accord afin que le groupe de réflexion puisse travailler sur le sujet d'une réforme des compétitions régionales jeunes qui pourra être présentée en AG de fin de saison 22/23 pour être mise en place à l'horizon de la saison 25/26.

3.1.3 Refonte compétitions féminines

Il a été présenté au Comité Directeur le constat des compétitions régionales féminines en ce début de saison 2022/2023.

Au vu de l'analyse et différents arguments, il paraît évident d'envisager une réforme des compétitions féminines au niveau régional afin de présenter un système plus cohérent et mieux adapté à la mise en place d'une élite régionale en dessous du futur championnat D3.

Il a été acté par le Comité Directeur, de travailler sur une proposition permettant le passage à une poule de 12 équipes en R1F et de 3 groupes de 10 équipes en R2F. Ce projet sera présenté lors d'un prochain CD en 2023 afin de faire l'objet d'un vote en AG en fin de saison 22/23 pour une mise en application pour la saison 2024/2025.

3.1.4 Aides Coupe Gambardella

La CRC propose d'accorder une aide financière exceptionnelle aux clubs de Reims Ste Anne, Berrwiller et Epernay suite à leurs déplacements lointains en Coupe Gambardella.

- Le Comité Directeur valide cette proposition.

3.2 Aide financière R1

La commission sollicite une aide supplémentaire aux déplacements pour les équipes seniors.

- L'ensemble du Comité directeur indique que l'on a déjà mis en place la caisse de péréquation et qui répond en grande partie à cette demande.

3.3 Commission de la féminisation et mixité-Michel Spindler et Agathe Lacombe



La commission de féminisation a pour but d'organiser, de développer et de recruter la présence des femmes dans les domaines tels que la pratique, la formation, l'arbitrage et dans les instances dirigeantes.

Elle met en œuvre différentes actions, en relation avec la politique Fédérale, organisation de réunions, rassemblement, création de thématiques « Franchissez la barrière », elle déploie des soutiens en moyens humains, matériels, financier.

Lorsque l'on regarde l'évolution depuis la fusion saison 2016-2017 du nombre de dirigeant soit 29018, il y avait 4062 dirigeantes ce qui représentait 14%.

A la fin de la saison 2021-2022 le nombre de dirigeant s'élève à 24803 on enregistre une baisse globale de 15% y compris chez les féminines avec 3516 dirigeantes, ce qui représentent 14,18%.

En ce qui concerne les pratiquantes l'augmentation est d'environ 9% soit 15269 au 30 juin 2022, ce qui représente 7,34 % par rapport au total des pratiquants.

Dans la situation actuelle pour atteindre un objectif de 25% de représentativité féminine au Comité Directeur il faudra recruter 6 femmes.

3.3.1 Devenir de la commission de féminisation

Au-delà de la réforme du championnat féminin, la Fédération s'oriente au 01 juillet 2023 sur la création d'une commission mixte avec la commission féminine et la commission du bénévolat.

Mixer les équipes d'organisation et de gouvernance, c'est donner au Football un nouveau souffle, une nouvelle vision, une ouverture sur d'autres process, sur d'autres méthodes et postures pour développer, encadrer et fidéliser.

Les deux commissions se réuniront courant du mois de janvier afin de faire un état des lieux et ainsi faire des propositions d'évolution dans cette voie.

- Le Comité Directeur attend les propositions

3.4 Commission Futsal modification du règlement R1 2° phase – Michel Keff

Le championnat R1 futsal va subir quelques modifications dans sa deuxième phase, la première phase reste inchangée avec 2 groupes de 6 équipes.

Afin d'éviter des déplacements importants pour des rencontres à faible enjeu, le règlement est modifié de la sorte.

On organise la deuxième phase avec les équipes ayant terminé 4-5-6 de chaque groupe de la première phase, et l'on constitue 2 groupes de 3 répartis géographiquement sur la base de rencontre aller et retour.



Ensuite il y aura des rencontres entre ces 2 groupes suivant leur classement sur un lieu intermédiaire pour déterminer l'équipe qui rejoindra son district ou qui jouera les plays off de descente au cas où il y aurait plusieurs descentes.

- Le Comité Directeur valide la proposition

3.5 Commission de bénévolat – Christophe Georg

La commission enregistre la démission de Mme Noelle Santo du district de Meurthe et Moselle qui sera remplacée par Monsieur Michel GANDA

- Le Comité Directeur valide cette proposition.

4 Bilan IR2F

La saison 2021-2022 a été une saison très intense dans le domaine de la formation après le coup de frein donné par le COVID :

- Formation d'arbitre : 30 sessions de formation, 579 inscriptions et 457 arbitres admis
- Formation de dirigeants : 24 sessions de formation, 473 inscriptions
- Formations professionnelles d'éducateurs :
 - 1 session de BEF avec 27 inscrits
 - 5 sessions BMF en apprentissage avec 115 inscrits
 - BMF classique avec 88 inscrits
 - 4 formations de tuteurs regroupant 75 personnes
 - 10 sessions de formation continue regroupant 170 personnes
 - 3 dossiers de VAE
 - 4 sessions de formateur pour 74 personnes

Le résultat financier de l'ensemble des activités de formation est positif de 198 K€.

Un audit de conformité des procédures de formation a été réalisé par le cabinet d'audit Afnor-Qualipi qui a validé sans réserves le cahier des charges.

5 Réflexion du Statut financier – Albert Gemmrich

Ce point sera traité lors d'un prochain Comité Directeur

6 Modifications de textes – Michel Spindler

6.1 Règlement intérieur

L'article 6 du règlement intérieur prévoit que un Président de district ou un membre du Comité Directeur peut donner pouvoir à un autre de ses collègues.

L'article 13-7 des statuts stipule que « Les décisions sont prise à la majorité des membres présents ».



- Le comité Directeur acte la modification du règlement intérieur (suppression du pouvoir – possibilité de se faire représenter avec voie consultative pour les Présidents de district)

6.2 Règlement particulier des compétitions

A l'article 28 concernant le départage des points, il est proposé d'ajouter que celui-ci sera effectué « au prorata des rencontres ».

En conséquence les deux points ci-dessus l'article 6 et l'article 28 du règlement intérieur seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

6.3 Propositions de textes fédéraux

6.3.1 Cachet mutation

Il est proposé de modifier l'article 117 des règlements généraux de la FFF afin d'exempté du cachet mutation

- le joueur qui, sans proposition à l'issue de son cursus de préformation au sein d'un pôle « espoirs » de la FFF, rejoint un club amateur.
- le joueur, issu d'un club adhérent depuis au moins trois saisons à un groupement de clubs (en matière de jeunes et qui n'intègre pas la catégorie d'âge du joueur), qui après avoir été lui-même licencié au sein du club depuis au moins trois saisons, rejoint un club appartenant à ce même groupement également depuis au moins trois saisons.

La proposition est transmise à la FFF pour étude par la commission compétente.

6.3.2 Statut de l'arbitrage

Il est proposé de modifier l'article 8.1 du statut de l'arbitrage de la FFF afin de permettre que les commissions régionales ne soient pas limitées à 7 membres.

La proposition est transmise à la FFF pour étude par la commission compétente.

6.3.3 Championnat U17

Il est proposé de modifier les règles d'accession au Championnat national U17 afin de tenir compte des licenciés de la catégorie d'âge concernée et non du nombre de licenciés total de la Ligue.

La proposition est transmise à la FFF pour étude par la commission compétente.

7 Conventions d'objectifs de la LFA – Joël Muller et christophe Sollner

La Ligue a compilé les demandes de chacun des districts et transmettra l'ensemble du dossier à la Ligue du Football amateur pour décision.

8 Remplacement du matériel starleaf par Teams – Olivier Studer



La société Starleaf qui permet d'organiser des visioconférences est en cessation d'activité. Le matériel sera remplacé pour équiper nos trois établissements. Une proposition sera faite au Comité Directeur.

9 Assemblée générale de la LGEF – Albert Gemmrich

En raison de l'organisation de la Coupe du Monde de Football du 20 novembre au 20 décembre, la Ligue du Grand Est a procédé à une demande de report de son Assemblée générale, qui juridiquement doit se tenir avant le 31 décembre 2022, auprès du tribunal Judiciaire de Nancy qui l'a accepté et qui se tiendra en date du 14 janvier 2023.

Celle-ci sera organisée le samedi 14 janvier 2023 à Villers les Nancy

- Le Comité Directeur valide cette proposition.

9.1 Intervention Christophe Sollner membre du bureau exécutif de la LFA

Christophe Sollner rappelle que dans le cadre du plan Performance 2024, le COMEX a décidé d'affecter un budget de 1 million d'euros en faveur du développement de l'arbitrage amateur pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

Après une large concertation, le Bureau Exécutif de la LFA a procédé à la répartition de cette première enveloppe dédiée aux territoires.

Pour les ligues métropolitaines, la répartition est définie dans le cadre d'enveloppes régionalisées à l'intérieur desquelles un fléchage minimum incompressible vers les Districts est déterminé.

Dans le cas d'un plan de développement totalement conçu au niveau régional par la Ligue et tous les Districts du territoire, la Ligue devra proposer au Bureau Exécutif de la LFA, la répartition prévue pour son territoire.

Nicolas POTTIER, Coordinateur fédéral de l'arbitrage amateur à la LFA, assurera le suivi de ces projets de territoires en lien avec les objectifs définis dans le cadre du plan Performances 2024.

10 Intervention Patrick Leiritz membre du Collège des Présidents de Districts.

Il remercie chaleureusement le District d'Alsace pour son accueil lors de l'organisation des travaux du secteur 3 des membres de l'ANPDF.

11 Intervention Michel Aucourt Président du District d'Alsace

Michel Aucourt fait une synthèse personnelle de la réunion qui s'est tenu au ministère des sports en présence de madame la Ministre Amélie Oudéa Castéra ainsi que des représentants parlementaires d'alsace et de la délégation de la LGEF.

Il rappelle que la position du district est de créer une Ligue d'Alsace à partir du 01 juillet 2024 ce qui a été approuvé à 93% par les clubs alsaciens.



Il regrette et fustige la polémique concernant des échanges de mails et ou de propos infondés.

Deux réunions de « contact » entre les parties seront organisées courant du mois de décembre, un point de projet sera présenté au mois de janvier au ministère des sports.

12 Informations diverses

12.1 Du stade vers l'emploi

Laurent Hetzel nous parle du projet national du dispositif créé par Pôle emploi « Un événement sportif pour recruter autrement » en faveur des demandeurs d'emploi.

Le Grand Est organisera 2 à 3 rencontres de ce type en 2023.

12.2 Formation valeurs de la république et laïcité

Récapitulatif des actions de formation saison 2021-2022 :

- 3 sessions de niveau 3 : Reims, Strasbourg et Champigneulle entre décembre 2021 et février 2022 : 33 participants
- 1 session de niveau 2 : Champigneulle février 2022 : 14 participants dont 13 issus du milieu du football. 11 personnes habilitées par la DRAJES pour ce niveau
- 1 formateur formé niveau 1

Saison 2022-2023 :

- Objectif 1 : permettre aux 11 niveau 2 d'animer des sessions de niveau 3.
- Objectif 2 : identifier des personnes susceptibles d'intégrer une équipe de formateurs intra LGEF
- Proposer une session de niveau 2 au printemps 2023 (d'ici fin de saison)
- Objectif complémentaire si opportunité : identifier les volontés de s'inscrire dans un parcours pour devenir formateur de niveau 1.
- Signature officielle de la Convention à l'occasion de l'AG en présence du recteur et/ou de la préfète (à confirmer)

12.3 Formation gestes qui sauvent

- Lancées progressivement à partir du printemps 2022 dans le cadre de l'enveloppe de 100 000 € dédiée à de nouvelles formations.
- Plus de 80 clubs en ont bénéficié ce qui représente près de 500 licenciés
- Dans le détail :
- Ardennes : 60 formés saison 21-22 / 13 formés 22-23/ pas de demande en cours
- Marne : 22-23 : 1 session programmée / 9 sessions en attente de date
- Haute-Marne : 1 session 21-22 / 4 sessions programmées en décembre
- Meuse : 3 demandes de clubs / sessions en attente



- Moselle : 11 sessions 21-22 (150 formés) / 2 sessions 22-23 / 1 programmée à venir
- Alsace : Bas-Rhin : 6 sessions organisées-100 licenciés formés depuis début saison / 6 sessions à venir
- Haut-Rhin : 4 sessions organisées 22-23 / 6 en attente de date
- Meurthe et Moselle : 21-22 Une session LGEF 15 personnes formées / 22-23 4 sessions clubs + 1 session LGEF = 70 personnes formées / Une session programmée / 2 sessions en attente de date.

12.4 Formation référent sécurité

- Réalisation d'une formation référent sécurité pour les clubs qualifiés au 7° tour de la Coupe de France
- Proposition de poursuivre l'action de formation vers l'ensemble des clubs.

12.5 Outil informatique football animation loisirs

Une expérimentation a été faite dans le District de la Marne, René Molle en est très satisfait. Les districts qui seraient volontaires pour utiliser ce nouvel outil doivent remonter leur candidature à la LGEF.

12.6 Carnet

- Félicitations à Francis WILLIG qui s'est fait remettre les insignes de chevalier de l'ordre national du mérite
- Prompt rétablissement à Monsieur René Lopez suite à son opération
- Bon retour à Raphaël Chalenton suite à son malaise cardiaque au bureau.
- Décès du secrétaire du club de SS WEYERSHEIM
- Décès de Monsieur Jean-Claude BERNARD, ancien Président du club de football de Bazeilles USB (1985-2017) et Président d'honneur de l'USB, membre de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue Champagne Ardenne pendant plus de 20 ans et de la première mandature de la LGEF et actuel membre de la commission de surveillance des opérations électorales.

13 Divers

Le Comité Directeur rappelle que pour chaque étude de projet qui lui est présenté il est nécessaire d'inclure des membres des Districts.

Une manifestation avec la présence de Michel Platini aura lieu en date du 08 avril à Giraumont.

Le prochain Comité Directeur aura lieu le jeudi 15 décembre à 18h30 en visioconférence.

Michel SPINDLER
Secrétaire général

Albert GEMMRICH,
Président